

## Conditions de participation Concours « Journée de l'économie familiale »

1. Le concours, organisé par l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales, se déroule sur la page [Facebook officielle de la journée de l'économie familiale](#).  
L'adresse est la suivante :

Union suisse des paysannes et des femmes rurales  
Laurstrasse 10  
5201 Brugg

2. En participant au concours, l'utilisateur/l'utilisatrice accepte les présentes conditions de participation.
3. Le concours débute le 28 août 2018 et se termine le 23 septembre 2018 à 23h59.
4. Le profit est CHF 200 pour la caisse de classe.
5. La participation se fait par écrit.
6. Les commentaires qui enfreignent les directives Facebook, le droit suisse et/ou le droit d'auteur sont retirés sans préavis. Les participants se voient alors écartés du concours.
7. Toutes les classes en économie familiale de la Suisse sont autorisées à participer.
8. Le tirage au sort des gagnants aura lieu le 17.10.2018.
9. Les gagnants seront informés par écrit.
10. Il est procédé à la suppression des données au plus tard 30 jours après la fin du concours. Seules les adresses des gagnants sont saisies et ne sont utilisées que pour l'envoi du prix. Les données ne font l'objet d'aucune transmission à des tiers.
11. Le concours ne présente aucun lien avec Facebook et n'est nullement sponsorisé, soutenu ou organisé par Facebook. Facebook.com est utilisé aux seules fins de la réalisation du concours.
12. Le concours ne fait pas l'objet d'une correspondance. Tout recours juridique est exclu.
13. Le for juridique est Brugg, le droit suisse est applicable.

Brugg, le 28 août 2018